



FE/DUERP NUMÉRIQUES : UN FLUX DYNAMIQUE DE DONNÉES ENTRE L'ADHÉRENT ET LE SPSTI

Laurent BASTIDE

IPRP, Membre de l'équipe de direction –
SIST Narbonne – Narbonne

Philippe ROLLAND

Directeur – SIST Narbonne – Narbonne

Introduction / Objectifs :

Notre témoignage porte sur l'organisation mise en place pour doter tous les adhérents d'une Fiche d'Entreprise (FE), créée ou mise à jour à minima tous les quatre ans, en ayant l'objectif qu'elle leur serve réellement à créer ou améliorer leur Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) autant de fois que nécessaire.

En base départ, nous avons un positionnement proactif depuis plusieurs années permettant d'atteindre un taux de couverture en Fiches d'Entreprise d'environ 67 % et la création des Relais de Prévention (en 2019) pour enrichir la relation professionnelle jusqu'au DUERP avec les entreprises qui le souhaitent (environ 180 Relais de Prévention parmi nos adhérents début 2020) avant la pandémie.

En janvier 2020, la nocturne des Relais de Prévention réunit plus de 300 personnes au théâtre de Narbonne avant le « *grand chambardement* ». La dynamique de lien entre les objectifs de prévention du SPSTI (fiches d'entreprise) et ceux de l'entreprise (DUERP) pour agir et faire agir en prévention est inscrite dans notre projet de Service.

Nous choisissons de moderniser radicalement nos outils de travail pour les mettre au niveau de notre investissement dans notre mission de SPSTI et nous préparer à la conformité de mise à disposition des espaces adhérent et salarié, notamment.

Nous nous lançons dans une aventure en deux étapes d'un an chacune avec l'objectif que notre évolution/révolution numérique, couplée à notre positionnement, transforme la contrainte FE/DU en démarche vertueuse d'amélioration continue bilatérale.

Méthodologie :

2021: Migration sur un nouvel outil métier comblant deux lacunes : l'ouverture d'un espace numérique adhérents et salariés. C'est la partie « *adhérent* » qui est concernée par le sujet.

2022 : Mise en ligne, dans le parcours adhérent de la mise à jour annuelle des effectifs, d'un outil proposé à l'adhérent pour autoévaluer ses risques et créer son DUERP, interfacé avec ses données déclaratives (liste des salariés, risques déclarés, postes) déjà présentes, parce que renseignées par lui-même. L'outil d'évaluation des risques reste actif et à disposition en permanence. Le DUERP est concrétisé par la génération d'une synthèse en PDF des données renseignées (unités de travail, risques, cotations, plan d'action). L'outil est proposé et offert. Son coût apparaît en prix barré dans la facturation annuelle pour information.

L'équipe technique accompagne 100 % des adhérents ayant choisi de faire la démarche grâce à la technologie du miroir si l'appel concerne une fonctionnalité, et/ou sur site : il s'agit d'aide à l'utilisation de l'outil, d'aide à la décision pour segmenter l'entreprise en unités de travail par exemple, ou de conseil en amélioration pour les Relais de Prévention.

Cette phase d'initialisation permet une réponse massive sur la prévention que n'aurait pas permis le scénario inverse de réussir à couvrir la totalité des adhérents en FE en un an ; impossible à réaliser.

2023 : Même schéma d'appel à déclarer côté adhérent. L'outil numérique d'évaluation des risques est proposé en contrepartie d'une contribution optionnelle qui rejoint l'offre complémentaire. C'est l'année 2 pour certains ; la mise à jour est facilitée et la notion d'amélioration continue naît ou se déploie de façon simplifiée.

Côté équipe pluridisciplinaire, le 18 janvier, c'est l'arrivée de l'outil numérique pour réaliser la Fiche d'Entreprise. L'absence de saisie des données administratives (adresse, Siret, effectif, code Naf...) simplifie l'initialisation de la FE attachée au compte de l'adhérent. Après « *une mise en pause* » d'un an et l'impact de la loi de 2021 qui exclut les FE de plus de quatre ans, notre stock de Fiches d'entreprise est tombé à 35 % début 2023.

L'outil numérique d'évaluation des risques côté SPSTI permet d'attacher la FE à une Action en Milieu de Travail (AMT) déjà créé de façon simple et d'activer son partage sur l'espace adhérent au moment où on le souhaite.

Au stade du repérage des risques, il donne une vision structurée des risques reliés aux unités de travail de l'entreprise, il propose des suggestions de risques en fonction de son code NAF. Les préconisations d'actions sont rattachées aux risques correspondant avec la possibilité d'ajouter une échéance pour chacune d'entre elles. On retrouve la même structure d'analyse et de présentation dans les deux outils d'évaluation des risques (celui de l'entreprise et celui du SPSTI). Concernant les préconisations d'actions, elles peuvent être choisies dans un catalogue d'actions de prévention préétablies par nous ou créées spécifiquement pour l'entreprise en lien avec les observations réalisées.

De son côté, l'adhérent a aussi à disposition le catalogue de prévention et peut librement créer les actions spécifiques qu'il a, ou entend, mettre en place. Une synthèse des éléments non renseignés aux différentes étapes de son évaluation lui permet, entre autres, d'avoir une vision de ce qu'il reste à faire en termes d'objectif(s).

Les données renseignées par l'expert du SPSTI, de son côté, vont être suggérées à l'adhérent, dans sa partie, à toutes les étapes (informations générales, risques, unités de travail, actions de prévention supplémentaires) ce qui permet d'améliorer qualitativement les DU de nos adhérents en réalisant nos missions quotidiennes. Une entreprise n'ayant pas encore procédé à l'évaluation de ses risques pour faire son DUERP aura ainsi une base d'analyse proposée par son SPSTI.

La synergie des deux outils permet de capter les éléments pertinents de part et d'autre pour co-enrichir les observations et les connaissances des deux parties prenantes dans la prévention, l'entreprise et le SPSTI.

Les éléments qui peuvent être récupérés directement de la saisie déclarative de l'entreprise, le cas échéant, sont prévus dans l'arrêté du 29 mai 1989 fixant le modèle de la fiche d'entreprise : Partie I, les renseignements d'ordre général (Convention collective, CSE, Délégués du personnel, effectifs total, hommes, femmes...), Partie II (types de contrat de travail par salarié), Partie III (nombre d'accidents de travail avec arrêt, incapacités professionnelles permanente, nombre d'enquêtes sur les accident de travail, taux de fréquence, taux de gravité, éléments tirés du registre d'infirmerie), Partie III (mesures de prévention technologiques à l'initiative de l'entreprise ou d'autre préventeurs, mesures particulières prises dans le cadre d'un contrat de prévention, mesures concernant la formation de personnel à la sécurité, les soins et les premiers secours).

Cela permet de préparer la visite sur site, réduire le temps de prise de notes face à l'adhérent, d'allouer ce temps à l'examen de l'entreprise, à l'observation des situations dangereuses et à l'échange avec l'adhérent.

Il est possible de reprendre les actions de prévention de l'adhérent, pour en proposer une modification, une échéance qui nous semble plus pertinente, et/ou de les hiérarchiser en fonction de l'importance du risque.

La diminution du délai d'élaboration et la disparition pure et simple de la notion de « *temps d'édition* » libèrent du temps d'observation en entreprise et permet d'apporter une réelle plus-value de notre intervention en poussant directement nos propositions d'amélioration du document unique de l'adhérent.

Les deux outils numériques d'évaluation des risques conduisent, dans une relation construite entre le SPSTI et l'adhérent, à atteindre la conformité réglementaire de part et d'autre plus simplement, de ne pas confondre les produits de sortie c'est-à-dire la « Fiche d'entreprise » et « DUERP » et la démarche de prévention en continu grâce au moteur d'évaluation des risques qui reste actif, calcule les échéances d'actions de prévention ou des éléments inscrits dans le plan d'action, les rappellent aux acteurs.

Résultats obtenues : année 2023

Sur 4 566 adhérents actifs ou suspendus (au 1^{er} janvier 2023) :

- ▶ 3 519 (77 %) ont un DU grâce à l'outil proposé.
- ▶ 112 (2.5 %) des adhérents ont un DU avec un outil externe.

Soit au total 79.5 % des adhérents avec un DU et 935 (20 %) adhérents n'ont rien.

De plus, 943 FE ont été réalisées avec le nouvel outil au 24 août 2023 soit 1 415 FE en projection annuelle alors qu'avant on était toujours à moins de 500 par an. Le stock de FE de moins de quatre ans (réalisées entre 2019 et 2022) est de 1626 (35 % de taux de couverture).

Années	FE périmées dans l'année	FE réalisées dans l'année	Stock FE
Fin 2022			1626
2023	410	1415	2631
2024	358	1415	3688
2025	531	1415	4572
2026	327	1415	5660
2027	1415	1415	5660

Tableau 1 : Programmation de production de FE – 2022-2027

au DU garde ainsi toute sa place.

Avec 4 566 adhérents et une variation de 300 par an, ce sont donc, en pratique, 5 466 FE à faire sur quatre ans. Le tableau suivant montre l'évolution programmée de la production de fiches.

L'objectif attendu par les partenaires sociaux est atteignable à Ressources Humaines dédiées constantes grâce aux deux conditions que nous avons réunies :

- ▶ un outil numérique global performant,
- ▶ une prise de rendez-vous en entreprise remontée en pôle de planification.

Dans notre organisation, 1 ETP formé à faire des Fiches d'Entreprise réalise environ 200 fiches par an c'est-à-dire 5 fiches par semaine. L'accompagnement

Dans cette projection, le nombre de FE réalisées par an n'augmente pas alors que la maîtrise de l'outil produira certainement une progression. De plus, le travail des quatre premières années qui porte sur des créations à 100 % de FE en format numérique consistera à des mises à jour à partir de la 5^{ème} année (nouveaux adhérents à part). La perspective est donc intéressante pour se concentrer sur l'accompagnement de l'entreprise à mettre en place la prévention des risques prévues dans son DUERP et à faire vivre ce dernier.

Discussion des résultats / Conclusion :

« L'industrialisation » peut être au service du « quantitatif » ET du « qualitatif ». Il est important de noter que chaque information présente dans chacun des outils fait l'objet d'une analyse et d'une décision pour réaliser des propositions à l'entreprise directement là où c'est pertinent. Ce n'est pas l'outil qui décide, mais l'équipe pluridisciplinaire qui fait preuve d'expertise.

L'observation qualitative fluidifiée par les capacités des outils numériques est donc au bénéfice du flux d'informations de la FE vers l'adhérent.

Cette synergie fait vraiment Sens dans notre vision de ce que l'on veut apporter à nos adhérents pour la prévention des risques professionnels. Elle est cohérente avec la démarche des Relais de Prévention qu'on a créée en 2019 ; elle l'optimise grâce à l'utilisation d'outils du 21^{ème} siècle. La prévention ne peut plus être l'affaire des uns ou des autres ; c'est forcément une démarche qui se coconstruit et se confronte pour s'améliorer.



Pour contacter l'auteur : l.bastide@sist-narbonne.com